

**DIRECTION DES PARTENARIATS FINANCIERS**

2023/D/DPF/ 333

Code : 7.5.1.E

P

**DECISION****AIDE AU PROJET PEDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE « JEAN SIMON »  
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Maire de la Ville de CARPENTRAS,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 constatant l'élection de Monsieur le Maire et des Adjointes,

VU la délibération n°2020-CM-20-07-61 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté municipal n°2020-A-DCA-940 en date du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Guiou, Première Adjointe,

CONSIDERANT le dispositif du Conseil Départemental en faveur de la culture 2019-2025, prévoyant notamment le soutien aux projets pédagogiques proposés par les établissements d'enseignement artistique.

**DECIDE**

DE SOLLICITER le Conseil Départemental de Vaucluse pour une subvention la plus élevée possible, pour le soutien du projet « Clarinettes en fête ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Carpentras, le 26 OCT. 2023

**VILLE DE CARPENTRAS**

Publié le :

26 OCT. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 26 OCT. 2023



Pour le Maire,  
La première Adjointe

  
Yvette Guiou